

Emploi cadre : les jeunes sont particulièrement fragilisés

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, les jeunes diplômés voient leurs chances de décrocher un emploi cadre se réduire plus que les autres tranches d'âge, nous apprend le dernier bilan de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC).

1 jeune cadre sur 3 craint un licenciement

Le dernier trimestre de 2020 devrait voir se concrétiser 37.000 à 47.000 recrutements de cadres, portant le nombre total des recrutements réalisés sur l'année 2020 à 170.000. Un volume significatif certes, mais très en retrait par rapport à 2019 (281.300 embauches à l'époque), apprend-on des dernières estimations de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC).

Les jeunes diplômés se retrouvent dans une situation particulièrement difficile. Depuis le confinement, un quart des jeunes diplômés déclarent avoir fait l'objet d'une fin de contrat ou d'une rupture de contrat à l'initiative de leur employeur. Et parmi ceux encore en poste, près d'un tiers estiment qu'ils risquent un licenciement, contre 19% des cadres confirmés en poste. Pire, 52% de ces jeunes cadres estiment que retrouver un emploi équivalent durant cette période si particulière ne sera pas chose aisée.

Les recruteurs sont moins demandeurs de jeunes diplômés

L'analyse des offres d'emploi ouvertes aux cadres débutants publiées sur le site de l'APEC le confirme : le nombre de ces annonces a chuté de 41% sur la période de janvier à septembre 2020 comparé à la même période en 2019. Cela, alors même que le nombre d'offres destinées aux cadres confirmés ne reculait « que » de 30%.

« Plus souvent concernés par des contrats courts que les jeunes cadres ou les cadres expérimentés, les jeunes diplômés tiennent souvent lieu de variable d'ajustement pour les entreprises contraintes à des réductions d'effectifs », explique-t-on à l'APEC. La même chose s'était d'ailleurs produite lors de la crise financière de 2008-2009 : à l'époque, les recrutements de jeunes diplômés sur des postes cadres s'étaient contractés de 35%, contre 21% pour les cadres confirmés.